

5.2 Rémunération

5.2.1 Comparaison des postes et du salaire de base

On a demandé aux répondants d'apparier les postes de leur service extérieur aux quatre postes (A, B, C et D) présentés dans le questionnaire et de qualifier la charge de responsabilités de leurs postes (inférieure, comparable ou supérieure) par rapport aux quatre postes témoins. Nous leur avons ensuite demandé d'indiquer, pour chacun de leur poste, le salaire minimum, le salaire maximum et le salaire moyen réel. Les salaires minimum et maximum reflètent respectivement l'échelon salarial le plus bas et le plus élevé établi par l'employeur. Le salaire moyen réel constitue la moyenne des salaires alors touchés par tous les agents à un niveau donné (et non pas la valeur médiane entre le minimum et le maximum de l'échelle salariale).

Lorsqu'un répondant a apparié deux de ses postes aux postes témoins, nous avons fait la moyenne et utilisé cette seule moyenne comme point de données. Malgré les efforts faits en ce sens, quelques participants n'ont pas soumis toutes les données salariales demandées.

PwC a confirmé que les participants comprenaient bien l'exercice de comparaison des postes et qu'ils appariaient comme il se doit leurs emplois avec les niveaux témoins explicités dans l'Étude. Bien que le point de démarcation entre le niveau d'agent de service extérieur et celui de cadre diffère dans chaque cas, les participants qui ont comparé leurs postes avec le poste témoin D comprenaient bien les responsabilités associées à ce niveau¹.

Le tableau ci-dessous reflète les données recueillies et la moyenne pour chaque niveau. Chaque répondant constituait un point de données. Les données associées au poste D sont grisées afin de les distinguer des échelons du service extérieur canadien. Les éléments de comparaison pour le poste témoin D sont ceux de niveau EX-01, ce qui représente le niveau de cadre (et non pas d'agent de service extérieur). Les éléments de comparaison pour le poste de référence C ne comprennent pas les responsabilités du niveau du poste témoin D.

Tous les chiffres relatifs à la rémunération ont été convertis en dollars canadiens avant le calcul des moyennes. Il faut se garder de tirer des conclusions trop hâtives quant à la

¹ Il importe de souligner que la comparaison de postes et de régimes de rémunération entre divers organismes afin de recueillir des données comparatives est un exercice ambitieux, même lorsque les organismes partagent le même marché du travail. C'est donc dire que l'appariement de postes entre des pays pouvant avoir des catégories d'emploi et des régimes de compensation très différents est un défi de taille. PwC a tenté de faciliter la chose en s'assurant que les répondants comprenaient bien les descriptions de poste, y compris celle du niveau D, qui reflète un poste de cadre selon les normes canadiennes.